

Amundi Funds

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 6 juin 2017

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe qu'il a décidé de procéder à la modification suivante au sein du Compartiment **Amundi Funds – Bond US Opportunistic Core Plus** (le « Compartiment »).

Clarification de la politique d'investissement du Compartiment

À compter du 6 septembre 2017, la politique d'investissement du Compartiment sera clarifiée afin de préciser que l'exposition du Compartiment aux ABS/MBS « *inclut une exposition indirecte acquise par le biais de contrats à terme sur des titres garantis par hypothèques (TBA), qui est limitée à 50 % de l'actif net* »

Par conséquent, à compter du 6 septembre 2017, la politique d'investissement devra être lue comme suit :

Objectif

Maximiser les revenus sur le moyen voire le long terme (cycle complet du marché). Plus précisément, le compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice Bloomberg Barclays Capital US Aggregate Bond (TR) sur une période donnée de 3 ans.

Investissements

Le compartiment investit principalement dans des titres de créance (obligations et instruments du marché monétaire) du gouvernement et d'entreprises situées aux États-Unis. Les investissements peuvent inclure des titres adossés à des créances hypothécaires (« mortgage backed securities » ou « MBS ») et des titres adossés à des créances (« Asset Backed Securities » ou « ABS »).

Le compartiment investit, en particulier, au moins 67 % de ses actifs dans des titres de créance qui sont cotés aux États-Unis ou dans un pays de l'OCDE et qui sont émis par le gouvernement américain et des agences fédérales américaines, ou par des sociétés qui ont leur siège social ou réalisent une part substantielle de leur activité aux États-Unis. Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées à la devise ou au rating.

Les prêts hypothécaires soumis aux MBS n'ont pas de restriction de rating. Ils peuvent être commerciaux ou résidentiels, et les MBS peuvent faire l'objet ou non d'une aide gouvernementale au crédit. L'exposition du compartiment aux MBS et aux ABS peut s'élever à 100 % de l'actif net de celui-ci. Cela inclut une exposition indirecte acquise par des contrats à terme sur des titres garantis par hypothèques (TBA) qui est limitée à 50 % de l'actif net.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le compartiment pourra également investir dans des titres de créance de gouvernements de pays émergents, de sociétés ayant leur siège dans des pays émergents ou y exerçant une grande partie de leurs activités, dans des dépôts et dans les produits suivants, jusqu'au pourcentage indiqué :

- Obligations convertibles : 25%
- OPCVM/OPC : 10%

L'exposition du compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de l'actif net de celui-ci.

Dérivés

Le compartiment pourra investir en instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion de portefeuille efficace, ainsi que pour renforcer son exposition nette.

*Outre les principaux dérivés (définis à la page **Error! Bookmark not defined.**), le compartiment pourra recourir à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de l'actif net).*

Devise de base USD

Modification de la dénomination

À compter du 6 septembre 2017, le nom du Compartiment « Amundi Funds – Bond US Opportunistic Core Plus » sera modifié en « *Amundi Funds – US Aggregate* » afin de mieux refléter la stratégie utilisée.

Modification de la période de mesure de la commission de performance

À compter du 6 septembre 2017, la période de mesure de la commission de performance passera d'une « période de 1 à 3 ans » à une « période de 1 an ». En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La première période de 1 an commencera le 6 septembre 2017 et se terminera le 30 juin 2018.

Modification des frais des classes d'actions

À compter du 6 septembre 2017, les frais de gestion de ces classes d'actions du Compartiment *Amundi Funds – Bond US Opportunistic Core Plus* seront augmentés comme suit :

Classes d'actions	Frais de gestion jusqu'au 5 septembre 2017	Frais de gestion à compter du 6 septembre 2017
AE	0,80%	0,90%
AHE	0,80%	0,90%
AU	0,80%	0,90%
FHE	1,00%	1,10%
FU	1,00%	1,10%

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration